

MISSION

Fin d’affichage : 11 mai 2025

Être chargée ou chargé de cours à la formation continue, c’est agir concrètement pour le développement, le perfectionnement et la spécialisation de la relève. C’est bénéficier d’une flexibilité qui permet d’enseigner et de travailler. C’est laisser sa trace, valoriser ses compétences et prendre plaisir à les transmettre.

Agir comme chargée ou chargé de cours, c’est préparer et présenter son cours à une clientèle adulte motivée et intéressée. C’est assurer l’encadrement bienveillant de son groupe d’étudiantes et d’étudiants. C’est effectuer la correction des travaux demandée afin d’évaluer et de soutenir les apprentissages.

COURS :

- **Dessin assisté par ordinateur (243-JF5-GR)**

PROFIL

QUALIFICATIONS REQUISES

- Formation universitaire en Génie électrique, Génie automatisation ou DEC en Génie électrique
- Bonne connaissance en plan de conception et en plan électrique
- Connaissance du logiciel Eplan est nécessaire
- Connaissance du logiciel Fusion 360, un atout
- Expérience dans l’enseignement au collégial, un atout

COMPÉTENCES

- Faire preuve d’une maîtrise des savoirs, savoir-être et savoir-faire propres au champ d’expertise
- Démontrer une aisance à partager verbalement et par écrit ses savoirs
- Aptitude à interagir avec une clientèle adulte diversifiée
- Habileté à appliquer l’approche par compétences, à travailler en équipe, à gérer un groupe classe, à faire preuve de dynamisme et de créativité dans son enseignement et à créer un climat de classe propice aux apprentissages individuels et de groupe
- Sens de la planification et de l’organisation
- Engagement envers son équipe
- Aisance avec la technologie

Service : Formation continue

Statut : Chargée ou chargé de cours

Horaire : De 14 h à 17 h ou de 18 h à 22 h, selon l’horaire

Lieu de travail : Alternance cours en ligne et en laboratoire au CIFIT

Durée : Session de 75 heures, du 12 mai au 29 août 2025

Charge conditionnelle à un nombre suffisant d’inscriptions

Le Cégep de Victoriaville s'enrichit de sa diversité et est fier de souscrire à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.

Si vous faites partie d'un groupe visé par cette loi, nous vous invitons à compléter votre profil sur notre site internet.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de sélection.